



Annexes facultatives et obligatoires

Au titre de l'article L122-1 IV du code de l'Environnement

NOTE D'INCIDENCE

Aménagement d'un jardin pour enfants

Allegoat
22 870 Ile de BREHAT



Dossier 2200662 – Octobre 2025

SOMMAIRE

1	Préambule.....	3
2	Présentation du projet	4
2.1	Situation géographique.....	4
2.2	Contexte règlementaire	6
2.3	Le projet	6
3	Etat initial du site et de son environnement	8
3.1	Milieu physique.....	8
3.1.1	Climatologie	8
3.1.2	Contexte géologique.....	8
3.1.3	Topographie et hydrographie.....	8
3.1.4	Risques naturels et technologiques.....	9
3.2	Milieu naturel.....	11
3.2.1	Patrimoine paysager	11
3.2.2	Patrimoine naturel.....	14
3.3	Milieu humain	15
3.3.1	Démographie	15
3.3.2	Cadre urbain	15
3.3.3	Nuisances sonores et sécurité	15
3.3.4	Eaux Usées – Eaux pluviales – Eau potable	15
4	BILAN DES ENJEUX	16
5	AUTOEVALUATION	17

Figure 1 : Localisation projet 1/25 000ème	4
Figure 2 : localisation du projet	5
Figure 3 : Cadastre Géoportail-urbanisme.....	6
Figure 4 : plan de masse projet.....	7
Figure 5 : Projet 3D	7
Figure 6 : Carte géologique (Géoportail 1/15000ème).....	8
Figure 7 : environnement zone projet.....	11
Figure 8 : site classé - monument historique (source : monumentum).....	12
Figure 9 : Insertion du projet dans l'environnement	13
Figure 10 : Exemple lisière arbustive	13
Figure 11 : Exemple lisière fleurie	13

Tableau 1 : Extrait du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement	3
---	---

Dossier 2200662 – Octobre 2025

1 PREAMBULE

La mairie de l'Île-de-Bréhat prévoit l'aménagement d'un jardin pour enfants comprenant deux structures de jeux, à l'adresse Allegoat à Bréhat. Ce projet se situe dans une zone classée UEL, destinée à l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs.

La surface totale prévue pour ce projet est d'environ 200 m².

Les travaux, ouvrages ou aménagements énumérés dans le tableau annexé à l'article R. 122-1 du code de l'environnement.

Tableau 1 : Extrait du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement

Catégorie de projet	Projets soumis à examen au cas par cas	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme	Tous travaux, ouvrages ou aménagements.	Aménagement urbain dans la commune de l'Île de Bréhat

2.1 Situation géographique

L'Île-de-Bréhat est une commune française située dans le département des Côtes-d'Armor (22), au nord de la pointe de l'Arcouest. Elle comprend l'archipel de Bréhat, à l'exception de l'île de Maudez. La commune est proche du continent, accessible en traversant le chenal du Ferlas qui sépare l'île du littoral.

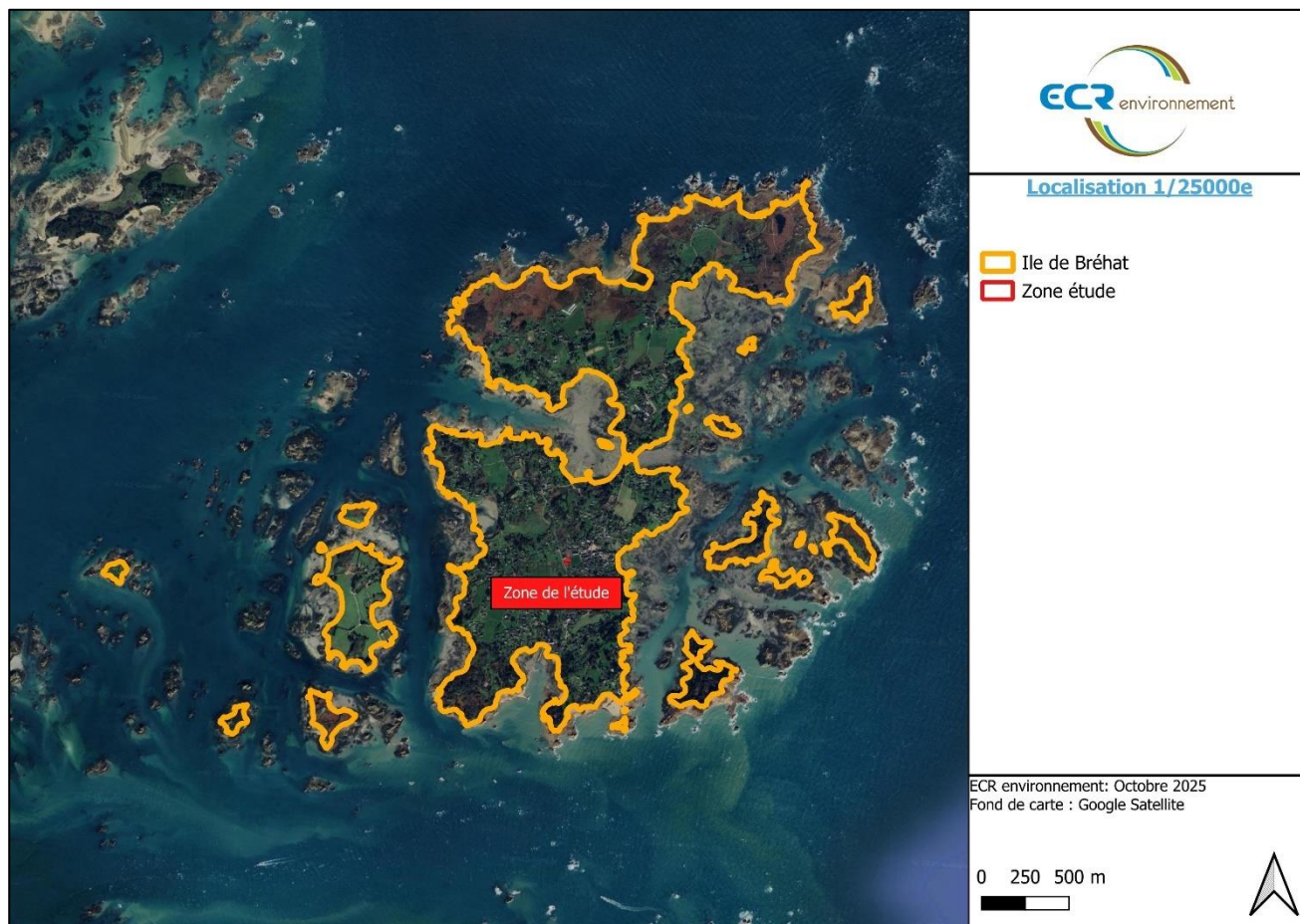


Figure 1 : Localisation projet 1/25 000ème

Le projet est bordé par différents éléments :

- À l'extrémité nord, une voie qui le sépare du city ;
- Au sud, des habitations ;
- À l'est, un terrain de football ;
- À l'ouest, une rangée de frênes suivie de l'allée de l'Allegoat.



Figure 2 : localisation du projet

2.2 Contexte réglementaire

La zone de l'étude de 200m² environ se situe sur la parcelle AD n° 408 classé en **Uel**, zone réservée à l'accueil d'équipements sportifs et de loisirs.

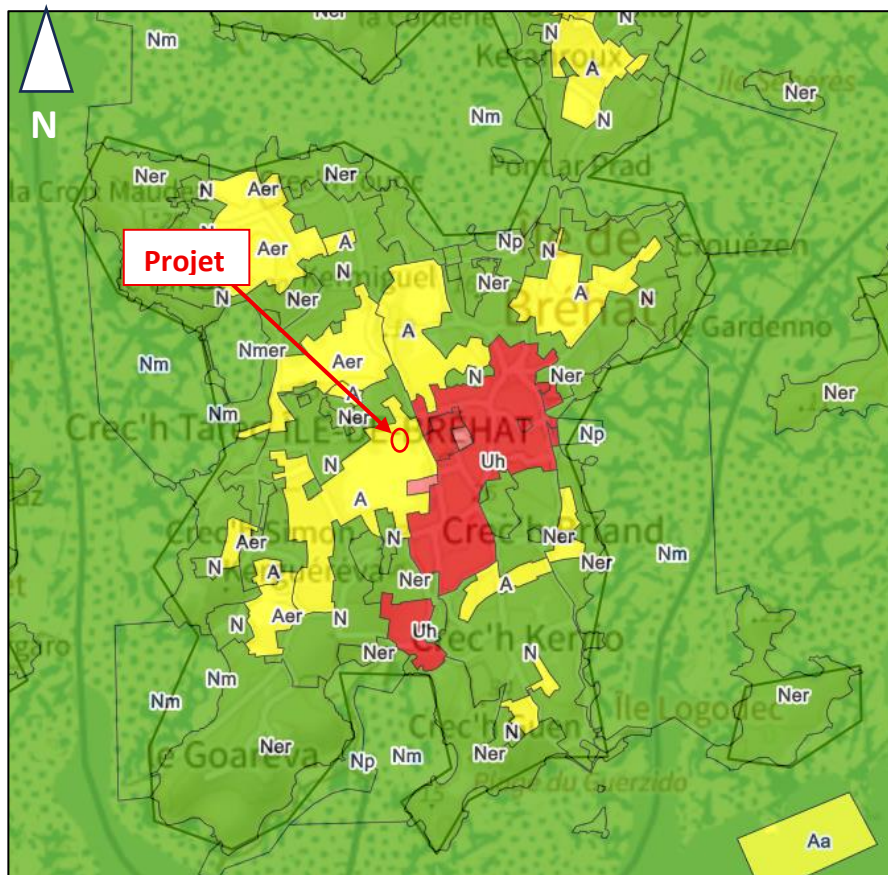


Figure 3 : Cadastre Géoportail-urbanisme

2.3 Le projet

Le projet porte sur la création d'un jardin destiné aux enfants avec deux structures de jeux, pensé comme un espace à la fois ludique, sécurisé et intégré dans environnement paysager.

L'aménagement se compose de deux aires de jeux distinctes, visibles sur la figure 4, qui offriront aux enfants des activités variées.

L'ensemble du site, d'une superficie totale de 200m², sera recouvert de copeaux de bois ou de l'herbe, constituant un sol naturel, confortable et amortissant.

Autour des espaces de jeux, la conception intègre un écrin végétal composé de lisières fleuries et arbustives (cf figure 5) créant une atmosphère douce, ombragée.

Pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers, le jardin sera entièrement clôturé par une barrière en bois assortie d'un portillon sécurisé, comme illustré sur la figure 5.



Figure 4 : plan de masse projet

AVANT PROJET / VUE 3D



Figure 5 : Projet 3D

Dossier 2200662 – Octobre 2025

Mairie de Bréhat
Crech Briand
22 870 ILE DE Bréhat

3.1 Milieu physique

3.1.1 Climatologie

Le secteur d'étude appartient à une zone de climat tempéré de type océanique. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides.

3.1.2 Contexte géologique

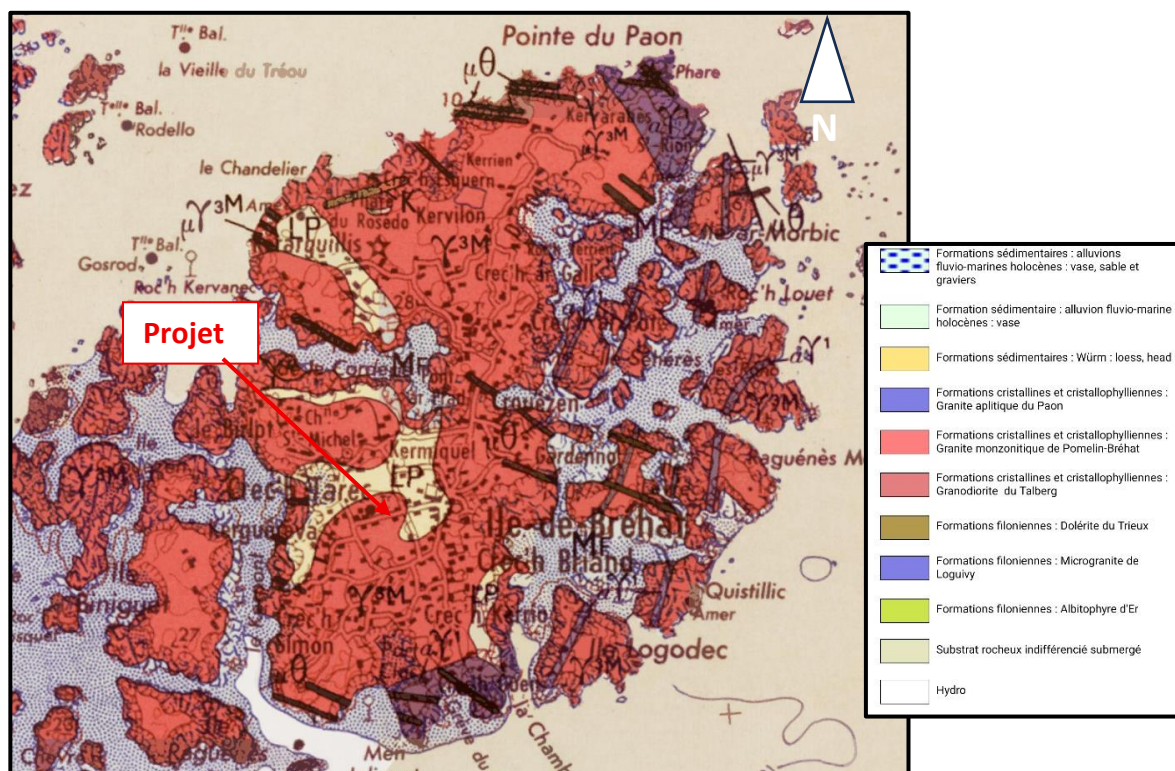


Figure 6 : Carte géologique (Géoportail 1/15000ème)

La zone de l'étude se situe sur une formation sédimentaire : Wurm : Loess, head.

3.1.3 Topographie et hydrographie

La topographie de la zone d'étude est plane, les altitudes varient entre 9 et 10 m NGF. Sur l'ensemble du projet. La pente moyenne est seulement de 1%.

Le périmètre d'étude s'insère dans le SAGE d'Argoat-Trégor-Goëlo.

Aucun cours d'eau ni de zone humide n'ont été recensés à proximité de la zone d'étude.

3.1.4 Risques naturels et technologiques

❖ Risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité de **niveau 2 « risque faible »**. La commune d'est soumise à aucun PPRN séismes.

❖ Risques côtiers, inondation

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé la commune de Bréhat à risque pour les aléas et sous aléas :

- **Inondation**
- **Par submersion marine**

Une catastrophe naturelle a été référencée à ce sujet sur l'île de Bréhat :

- Inondation et/ou coulées de boue 15/01/1988

A noter que la localisation du projet d'une superficie seulement de 200m² est situé dans le centre de l'île à une distance de 300 m du trait de côte.

❖ Risque de Radon

D'après l'IRSN, le potentiel radon de la commune de l'île de Bréhat est classé en catégorie 3.

❖ Risque de retrait de gonflement des argiles

Sur la zone de projet, le risque de gonflement des argiles et de **1/3**.

❖ Risque de remontées de nappes

D'après la carte du risque de remontées de nappes (géorisque.gouv), le projet se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et en partie sujette au risque de remontée de nappes.

Cependant aucun cours d'eau n'est à proximité de la zone d'étude.

❖ Risque mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- **Mouvement de terrain**
- **Tassements différentiels**
- **Recul du trait de côte et de falaises**

Une catastrophe naturelle a été référencée à ce sujet sur l'île de Bréhat :

- **Mouvement de terrain 25/12/1999**

❖ Recul du trait de côte

La commune de l'île de Bréhat est particulièrement vulnérable au recul du trait de côte et à l'érosion littorale selon la liste publiée dans le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022.

Cependant l'emplacement du projet ne situe pas à proximité de la côte, la distance est d'environ 300m par rapport au trait de côte.

3.2 Milieu naturel

3.2.1 Patrimoine paysager

❖ Les composantes paysagères du périmètre d'étude



Figure 7 : environnement zone projet

La zone de projet, d'une superficie d'environ 200 m², ne présente aucun habitat naturel ni faune remarquable (avifaune ou mammifères).

On y observe la présence de sept frênes, visibles sur la photographie ci-dessus. Il convient de préciser que ces arbres ne sont pas inclus dans la zone d'étude.

Il est à noter qu'une zone d'atterrissage pour hélicoptère est aménagée sur le terrain de football situé à proximité du projet. Afin de faciliter l'accès, les sept frênes présents seront élagués.

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, le projet prévoit la plantation de nouveaux arbres ainsi que la création de lisières fleuries et arbustives, contribuant ainsi à une meilleure intégration paysagère et à la valorisation écologique du site.

❖ Le patrimoine architectural et archéologique

Le projet ne présente dans son périmètre ou à proximité, aucun élément du patrimoine architectural, ni de zone de protection archéologique. Ainsi aucun diagnostic archéologique préalable aux travaux ne sera réalisé.

❖ Sites classés et inscrits

La commune de l'Île-de-Bréhat compte de nombreux lieux et monuments remarquables, tels que le phare du Paon, le phare du Rosédo, la chapelle Notre-Dame de Keranroux ou encore la croix de Maudez. Parmi l'ensemble de ces édifices, seule la croix Saint-Michel est inscrite au titre des monuments historiques, par arrêté en date du 22 mars 1930.

Le projet d'aménagement du jardin pour enfants est situé au sud de ce monument historique, en limite du périmètre de protection de 500 mètres autour du site, comme l'illustre la figure ci-dessous.

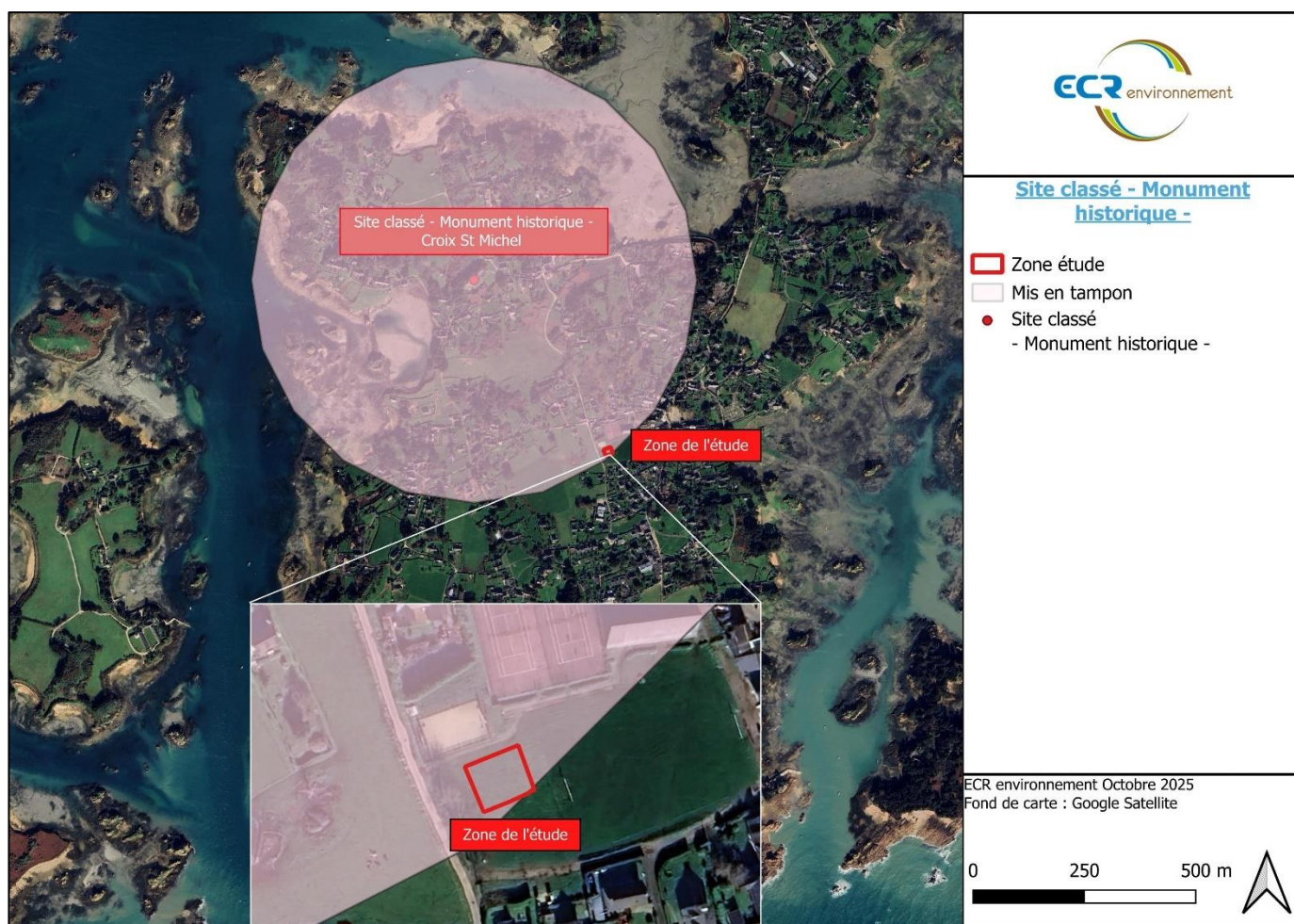


Figure 8 : site classé - monument historique (source : monumentum)

Le projet n'impactera pas le visuel du site classé.

❖ Les points de vue et covisibilités du site

Le projet est implanté dans un espace dédié au sport, comprenant un terrain de football et un « city ». Afin d'améliorer son intégration dans l'environnement, il sera bordé d'une lisière fleurie et arbustive, comme le montre le projet 3D présenté par l'entreprise *Arborera Paysages*.

AVANT PROJET / VUE 3D



Figure 9 : Insertion du projet dans l'environnement



Figure 10 : Exemple lisière arbustive



Figure 11 : Exemple lisière fleurie

3.2.2 Patrimoine naturel

<u>Code</u>	<u>Type de site</u>	<u>Localisation par rapport à la zone d'étude</u>	<u>Qualité et importance écologiques connues</u>
Zonages réglementaires et de conservation			
FR5310010	Site Natura 2000 - ZSC TREGOR GOELO	Zone étude	Le site Trégor-Goëlo présente un littoral découpé propice à une grande diversité d’habitats. La bande côtière, même si elle ne représente qu’une faible part du site (3%), est le support de plusieurs habitats d’intérêt communautaire : - Les lagunes, marais et prés salés atlantiques (186 ha) ; - Les landes sèches et humides intérieures et les landes littorales (94 ha) ; - Les falaises à végétation chasmophytique et les pelouses érohalines (26 ha) ; - Les végétations annuelles de laisse de mer et vivaces des cordons de galets (22 ha) ; - Les forêts d’intérêt communautaire de type hêtraies/chênaies, aulnaies-frênaies et ormaies littorales (35 ha) ; - Les dunes, peu représentées et menacées (moins de 5 ha). Plus au large, cette diversité d’habitats est renforcée par la présence d’importants récifs et de champs de blocs, d’herbiers de zostères et de bancs de maërl.
FR5310070	Site Natura 2000 – ZPS TREGOR GOELO	Zone étude	La ZPS est une zone importante pour la nidification des sternes en Bretagne. Elle abrite plus de 10% de la population bretonne de Sterne pierregarin et la moitié des effectifs régionaux de la Sterne naine. Par ailleurs, depuis quelques années, une petite population de Sterne caugek tente régulièrement de s’implanter dans l’archipel de Modez. Le secteur du sillon de Talbert et de l’archipel de Bréhat a, par ailleurs, été inventorié comme faisant partie des sites majeurs pour la nidification des limicoles en Bretagne. Entre 10% et 15% de la population française de Grand gravelot niche actuellement dans la ZPS, ce qui lui confère une importance nationale pour cette espèce. Les grandes surfaces d’estran qui découvrent à marée basse en sortie des estuaires du Trieux et du Jaudy sont également très attractives pour les oiseaux d’eau, et font de la ZPS une zone d’hivernage très intéressante pour les anatidés et les limicoles. Le site a atteint en janvier 2005 le seuil d’importance internationale pour la Bernache cravant. Il est d’importance national pour les populations de Bécasseaux variables et de Tournepierre à collier. Plus au large, c’est une zone exploitée pour l’alimentation par de nombreuses espèces pélagiques, parmi lesquelles le Puffin des Baléares ou encore les nombreuses espèces nicheuses dans l’archipel des Sept-Iles (Puffin des anglais, Pétrel tempête, Fou de bassan, Macareux moine, Guillemot de Troïl, Fulmar boréal, Pingouin torda).
Zone d’intérêt géologique			
FR9300002	Réserve naturelle régionale Silon de Talbert	6 km au nord-ouest	Le code FR9300002 correspond à la Réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert, un site d’intérêt géologique majeur situé sur la commune de Pleubian, dans les Côtes-d’Armor, en Bretagne. Ce cordon littoral exceptionnel, long de 3,2 km et large de 100 m en moyenne, est constitué d’un mélange de sable, de gravier et de galets, formant une flèche littorale à pointe libre. Il résulte de l’action combinée des courants opposés des estuaires du Jaudy et du Trieux, qui ont transporté ces matériaux pour former cette structure unique en Europe.
FR0300024	Site d’intérêt géologique Silon de Talbert	6 km au nord-ouest	
Zone d’inventaire			
530015140	ZNIEFF de type I Côte nord de l’Ile de Bréhat	1.25km au nord	La ZNIEFF 530015140 désigne la côte nord de l’Île-de-Bréhat, une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I. Elle est classée pour sa richesse biologique exceptionnelle, notamment en termes de flore et de faune marines. Cette zone est également inscrite dans le périmètre du site Natura 2000 FR9300002, qui englobe le Sillon de Talbert et l’archipel d’Olonne.
530014726	ZNIEFF de type II Estuaires du Trieux et du Jaudy	0.70 km à l’ouest	Cette ZNIEFF est reconnue pour sa richesse écologique, notamment : • Flore : présence de végétations caractéristiques des milieux estuariens, incluant des herbiers de zostères et des prairies salées. • Faune : habitat pour des populations d'oiseaux marins, telles que le Gravelot à collier interrompu et la Sterne naine, ainsi que pour des espèces de poissons migrants. bretagne-environnement.fr • Milieux : comportant des vasières, des prés salés, des estuaires et des cordons dunaires, offrant une diversité d'habitats propices à une biodiversité riche.
53M000001	ZNIEFF MARITIME de type I Men Garo	2.3km vers l’est	La ZNIEFF « Men Garo » se distingue par la diversité de ses habitats, incluant : • Landes et tourbières : des milieux acides et humides abritant une flore spécifique, telle que la sphaigne et la callune. • Forêts de feuillus et de conifères : des boisements mixtes favorisant une faune variée, notamment des oiseaux forestiers. • Prairies humides : des zones herbeuses riches en espèces végétales et animales. Ces milieux sont propices à la présence d’espèces rares ou protégées, telles que le Phragmite aquatique et le Vison d’Europe.
53M000002	ZNIEFF MARITIME de type II Archipel de Bréhat	2.3km vers l’est	-

Le projet est ainsi concerné par les espaces réglementaires et de zone d'inventaires importantes, en se localisant à proximité de ZNIEFF ou à l'intérieur de zone NATURA 2000 notamment celle du TREGOR GOELO pour le volet ZPS.

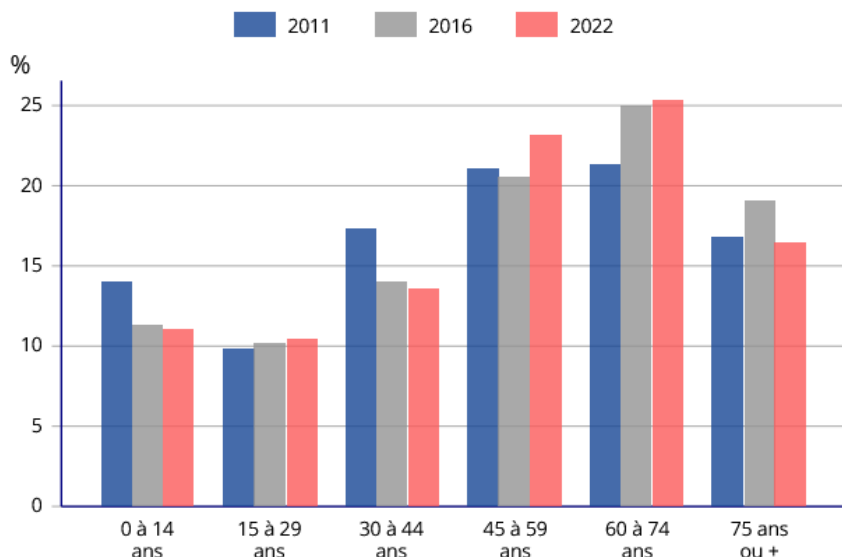
Le projet n'a pas vocation à créer de mitage au sein de ces espaces, toutefois il est important qu'il tienne compte de ce réseau écologique en conservant au maximum les entités naturelles présentes dans le périmètre de projet.

3.3 Milieu humain

3.3.1 Démographie

Selon l'INSEE, la population de l'île de Bréhat était de 427 en 2022.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



La répartition de la population par tranches d'âge illustre un vieillissement de la population comme dans une majorité de communes.

3.3.2 Cadre urbain

Le site d'étude se localise dans un secteur très touristique en effet L'île de Bréhat, avec ses quelque 430 habitants permanents, accueille chaque année environ 400 000 visiteurs. En été, l'afflux peut dépasser 5 000 personnes par jour, ce qui a conduit la commune à instaurer un quota de 4 700 visiteurs quotidiens en semaine. Cette régulation vise à préserver l'équilibre entre tourisme et cadre de vie, dans une île où la majorité des logements sont des résidences secondaires.

A noter que l'île de Bréhat a interdit les véhicules motorisés, seul quelques tracteurs de taille réduite peuvent circuler. Aucune route départementale et ni communale est référencées.

3.3.3 Nuisances sonores et sécurité

Pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers, le jardin sera entièrement clôturé par une barrière en bois assortie d'un portillon sécurisé, comme illustré sur la figure 5.

L'aire de jeux sera recouverte en partie d'écorce de bois pour assurer un amorti sécurisé.

3.3.4 Eaux Usées – Eaux pluviales – Eau potable

Le projet ne sera pas concerné par le rejet d'Eaux usées ni par la gestion des Eaux pluviales.

Le projet se trouve hors périmètre de captage d'eau potable.

Thématiques		Caractéristiques du site	Niveau d'enjeu	Comptabilité du projet
Milieu physique	Topographie	- Surface de 200m² - Topographie plane	NUL	Le projet ne changera pas la topographie du sol.
	Risques naturels et technologiques	- Risque radon catégorie 3 - Aucun risque technologique - Risque de retrait de gonflement d'argile : faible - Risque sismique niveau 2 : faible - Risque côtiers, inondation : risque faible sur la zone de projet étant la localisation du projet dans le centre de l'île.	NUL	Le projet devra respecter la norme en vigueur.
Milieu naturel	Paysage	L'ensemble du projet s'intègre dans un espace dédié aux loisirs.	NUL	Afin de limiter l'impact visuel du projet sur l'île de Bréhat commune touristique au bord du littoral, une lisière fleurie et arbustive sera implantée.
	Continuité écologique	- A proximité Deux ZNIEFF type 1 (Côte nord de l'île de Bréhat) et type 2 (Estuaires du Trieux et du Jaudy) - Le site de l'étude se situe sur la Natura 2000 : « ZSC TREGOR GOELO » et à proximité « ZPS TREGOR GOELO » - Deux ZNIEFF maritime 1 et 2 à proximité « Men garo » et « Archipel de Bréhat »	FAIBLE	Le projet avec une emprise au sol de 200m² n'impactera pas les milieux naturels (faune flore ou habitats) malgré son implantation dans une zone Natura 2000.
	Patrimoine naturel	Projet compris dans la zone de 500m d'un monument historique classé (Croix St Michel)	FAIBLE	Le projet situé à la limite de la zone tampon n'impactera le visuel de ce monument.
	Zones humides	Aucune zone humide recensée sur le site de projet	NUL	
	Gestion pluviale	SDAGE Loire-Bretagne et SAGE Argoat-Trégor-Goëlo privilégient l'infiltration	NUL	Malgré l'imperméabilisation du projet, la surface de 200m² n'impactera pas le réseau EP de la commune.
Milieu humain	Zonage	La zone de l'étude de 200m² environ se situe sur la parcelle AD n° 408, classée Uel, PLU île de Bréhat 2019.	NUL	La zone est réservée pour l'accueil d'équipements sportifs et de loisirs. Le zonage ne présente aucune contrainte. Afin de limiter le ruissellement de l'écorce d'arbre sera recouvert sur le site.
	Cadre Urbain	- La commune de Bréhat est un au lieu du tourisme des Cotes d'Armor. Sa population augmente significativement durant la période estivale. - Zone d'atterrissage pour les hélicoptères à proximité sur le terrain de foot à proximité du projet.	FAIBLE	- Le projet se situe dans une zone dédiée aux activités sportives (Terrain de football, City..). - Une zone d'atterrissage d'hélicoptère pour des urgences médicales est prévue sur le terrain de foot à proximité du projet environ 100 mètres.
	Nuisances sonores et sécurité	Le projet se situe dans un secteur dédié aux activités sportives.	NUL	- Pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers, le jardin sera entièrement clôturé par une barrière en bois assortie d'un portillon sécurisé, comme illustré sur la figure 5. - L'aire de jeux sera recouverte en partie d'écorce de bois pour assurer un amorti sécurisé.

Suite au diagnostic, et compte tenu des éléments, il nous semble que le projet d'aménagement de jardins pour enfants s'intègre dans un cadre urbain riche en services de proximité ; et dans un cadre naturel de qualité où le projet prend en compte le contexte paysager du lieu.